Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240409-DEC202439-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202439
FINANCES ;
Mise à disposition d'emballages de gaz
Signature d'une convention

09 AVR 2024

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT le contrat signé en 2019 pour une durée de 5 ans,

CONSIDERANT la nécessité pour le Centre Technique Municipal de disposer de gaz Gamme CLASSIC – RR0A 106

DECIDE de signer à compter du 1e aout 2024 la convention avec AIR LIQUIDE pour la fourniture de gaz Gamme CLASSIC – RR0A 106 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2029, renouvelable pour une durée identique sauf résiliation par l'une des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période initiale.

Durée de validité du contrat : 31 juillet 2029

Roger LITAUDON

VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)